

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13308**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Conseiller en décoration intérieure

Nouvel intitulé : Décorateur (trice) - Conseiller (ère) en design d'espace

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MMI Conseil	Gérante

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conseiller en décoration intérieure est sollicité par son client, particulier ou professionnel afin de concevoir un projet d'aménagement et de décoration d'une partie ou de la totalité d'un espace de vie ou de travail.

Le conseiller recueille et analyse les désirs et les recommandations de son client. Après étude du lieu et prise en compte des contraintes techniques et budgétaires, il élabore un projet décoratif global ou partiel d'un lieu de vie.

Un conseiller en décoration intérieure apporte des conseils et des solutions pour l'aménagement intérieur. Il propose des projets originaux, pertinents en respectant le budget, les envies et les besoins des clients.

- Il agit sur l'enveloppe des pièces pour les personnaliser, il ne touche ni aux cloisons ni à la structure de la maison, sauf consultation et validation des modifications par un architecte DPLG.
 - Il crée une ambiance en associant matériaux, tissus, couleurs, mobiliers... Il choisit les matériaux et les techniques les mieux adaptés au projet.
 - Il cherche à trouver un équilibre et une harmonie entre les pièces, les couleurs, les meubles, les accessoires... Il essaie d'allier esthétique et pratique.
 - Il fait le point sur ce que souhaite le client en le questionnant et en l'observant dans son intérieur. Il s'efface derrière les goûts et les envies du client tout en apportant sa touche personnelle.
 - Il connaît les différents styles (passés ou présents), l'histoire de l'art, les règles esthétiques, le design...
 - Toujours curieux et à la recherche de nouveautés, il se renouvelle sans cesse et est capable de répondre à toutes les demandes. Il peut également trouver des solutions techniques aux problèmes soulevés (cacher des fils et des gaines, déplacer l'éclairage, aménager des espaces confinés...).
 - Il peut faire du suivi de chantier et donc gérer des artisans, faire des demandes de devis, faire respecter les délais...
 - Il peut préparer des visuels (dessin à la main ou sur ordinateur, plan...) pour aider le client à s'imaginer, avant les travaux, son futur intérieur.
 - Lorsqu'il est à son compte, il effectue des tâches administratives (devis, factures, relances, commandes...), mais aussi de la prospection pour se faire connaître (participation à des salons, démarchage...).
 - Il peut travailler sur le relooking de meubles, de salle de bains, ou de cuisines par exemple (changement des faïences et des couleurs de meubles sans changer les éléments) font aussi partie de la décoration d'intérieur
 - Il conçoit des planches d'inspiration visant à déterminer l'architecture visuelle d'un projet
 - Il élabore des planches d'ambiance évocatrices du résultat final
 - Il trace les plans côtés du lieu avant et après travaux
 - Il propose un plan d'agencement et un plan d'aménagement
 - Il fournit des représentations graphiques en perspectives
 - Il présente des planches de recherche de mobilier et de matériaux, propose des échantillons
 - Il chiffre et estime les fournitures sélectionnées
 - Il recherche des artisans et s'occupe des devis des travaux à réaliser.
- Le titulaire de la certification est capable de :
- Mener à bien un projet décoratif dans son entièreté
 - formuler valablement les attentes d'un client
 - Lire un cahier des charges et le respecter
 - mettre en oeuvre les règles de la décoration intérieure, soit : L'inspiration, les ambiance, la couleur, l'agencement, l'aménagement, le dessin, la perspective, les matériaux, les styles, l'informatique professionnelle, le marketing client,
 - de constituer, écrire et présenter un book de décorateur à un client
 - d'être performant dans le conseil et la communication avec un client
 - marquer des choix, de trouver rapidement les éléments intégrant l'ensemble du projet, de se projeter dans le temps et dans l'espace.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

* Aménagement d'espaces intérieurs

* Décoration d'espaces de vente

- * Vente en décoration et équipement du foyer
- * Petite et moyenne entreprise
- * Groupe de GSM
- * Entreprise individuelle
- * Magasins et entreprises d'agencement (cuisine, salle de bains, rangements...);
- * Magasins de mobilier;
- * Entreprises de décoration;
- * Magasins de matériaux décoratifs...
- * Collaborateur associé ou salarié de cabinets d'architecte d'intérieur
- * Collaborateur de décorateur;
- * Entreprise du bâtiment du second œuvre;
- * Bureaux d'études conseil et création;
- * Décorateur étalagiste;
- * Décorateur événementiel (stands, mariages...).
- * Entrepreneur indépendant
- * Consultant en profession libérale

1 - En entreprise sous statut de salarié :

Sous l'autorité d'une hiérarchie, le salarié veille à la bonne exécution des travaux confiés.

2 - En indépendant (entreprise ou auto-entrepreneur) : Respect du cahier des charges négocié avec le client

Type d'emplois accessibles :

Décorateur

Décorateur d'intérieur

Conseil en décoration

Conseil en décoration intérieure

Vendeur en équipement de la maison

Ensemblier décorateur

Collaborateur d'architecte

Conseil en aménagement

Conseil en agencement

Assistant en cabinet conseil

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

B1301 : Décoration d'espaces de vente

D1212 : Vente en décoration et équipement du foyer

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les candidats présentent devant un jury un projet décoratif.

Le candidat doit rendre un dossier individuel complet et comportant l'ensemble des pièces nécessaires, à l'évaluation.

Ce projet doit respecter des consignes précises tant dans la présentation, les éléments devant y figurer que sur le plan esthétique et technique.

Sont également évaluées la présentation orale et la capacité à argumenter et à justifier leurs choix esthétiques et pratiques en cohérence avec le thème du projet.

La validation se décompose comme suit :

- * Présentation orale
- * Intention créative
- * Développement et pertinence de la créativité
- * Agencement / Aménagement
- * Dessin - perspective
- * Mise en couleur
- * Suivi des consignes Rendu informatique (retouche d'image, plan...)
- * Impact Commercial

De plus, le rapport de stage pratique de fin de formation prend naturellement sa place dans la validation finale.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		2 membres de MMI Déco dont au moins un formateur et 3 personnes extérieures dont au moins un professionnel en activité.
En contrat d'apprentissage		X	

Après un parcours de formation continue	X		2 membres de MMI Déco dont au moins un formateur et 3 personnes extérieures dont au moins un professionnel en activité.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		2 membres de MMI Déco dont au moins un formateur et 3 personnes extérieures dont au moins un professionnel en activité.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Conseiller en décoration intérieure" avec effet au 15 janvier 2009, jusqu'au 25 novembre 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau IV, sous l'intitulé "Conseiller en décoration intérieure" avec effet au 25 novembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://mmi-deco.com>

Autres sources d'information :

www.blog-mmi-deco.com

Présence sur FACEBOOK, VIADEO, LINKEDIN

[MMI DECO](#)

Lieu(x) de certification :

MMI Conseil : Île-de-France - Paris (75) [PARIS]

24 rue de l'echiquier

75010 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

24 rue de l'echiquier

75010 PARIS

Historique de la certification :

Certification suivante : Décorateur (trice) - Conseiller (ère) en design d'espace